

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-241 du 11 Octobre 1977

portant création de la commission spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin chargée d'étudier le dossier BOURAIMA Taofiqui, Directeur Général de l'Office des Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission spéciale du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin composée comme suit :

Président : le Camarade ADJO BOKO Ignace,

Vice-Président : le Camarade GADO Girigissou,

Rapporteur : le Camarade MALIKI Taofiqui,

Membres : les Camarades - CAPO-CHICHI TONAKPON Gratien,
- OGOUMA Ifèdé Simon,
- GUEZODJE Vincent,
- AKPO Philippe et
- BABA-MOUSSA Amidou.

ARTICLE 2 - La commission a pour tâches de sortir, de prendre en main le Dossier BOURAIMA Taofiqui, Directeur Général de l'Office des Postes et Télécommunications, de procéder à son analyse scientifique et de faire des propositions de décisions au Comité Central du Parti.

.../...

ARTICLE 3 - Le rapport de la commission doit être déposé au Bureau Politique du Comité Central du Parti avant sa prochaine réunion.

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Octobre 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 Membres de la commission 8 SGG 4.-